

**LOI RELATIVE AUX RELATIONS DE TRAVAIL
DANS LES SERVICES PUBLICS**

FORMULE P-3

**AVIS D'AUDITION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE
POURSUITE DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS
DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS**

DOSSIER C.R.T.S.P.

REQUÉRANT

DÉFENDEUR

DESTINATAIRE

1. SACHEZ que la Commission entendra les parties intéressées dans
en sa salle d'audience à Fredericton, N.-B., le 20. à heure(s).
2. SACHEZ AUSSI qu'à défaut, par vous, de comparaître à l'audience ou à toute reprise de telle audience, la Commission peut statuer sur la question au vu de la preuve fournie et des observations présentées devant elle à cette audience sans plus amples formalités.

Fait à, le 20.

Le secrétaire,

.....